

Allocations mensuelles

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs

Index du 01.03.2020.

Congé parental coronavirus (COVID-19)

Montants indexés au 01/05/2020

Modification à partir du 1^{er} juillet 2020

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.03.2020.

Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.03.2020.

Définition de l'interruption d'un cinquième

Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.

Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.

Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				Remarque
	Montant brut		Montant net		
	851,59 EUR		765,33 EUR		En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption 1/2	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	425,79 EUR	352,77 EUR	574,02 EUR	475,58 EUR	En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire (1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	144,45 EUR	119,68 EUR	216,67 EUR	179,52 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	194,25 EUR (1)	160,94 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental coronavirus (COVID-19)
Prolongation jusqu'au 30 septembre 2020

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	532,24 EUR	440,97 EUR	717,58 EUR	594,48 EUR	En cas de demande de congé parental à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire. Statutaire du secteur public : (1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	180,56 EUR	149,60 EUR	270,84 EUR	224,40 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge. (1) Les parents d'enfants handicapés
Modification au 01/07/2020 50 % au lieu de 25%	291,38 EUR (1)	241,41 EUR (1)	-	-	(2) Statutaire du secteur public : Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.
Interruption complète	Quel que soit l'âge				
	Montant brut		Montant Net		
Uniquement pour -Les parents isolés (c'est-à-dire habitant seul(e) avec un ou plusieurs enfants à charge) -Les parents d'enfants handicapés	1277,39 EUR		1148 EUR		La limite d'âge est fixée à 12 ans ou 21 ans si l'enfant est handicapé. (1)

(1) **Exception** : Il n'existe pas de limite d'âge lorsque le congé parental est demandé pour un enfant handicapé accueilli par ses parents s'il bénéficie d'un service ou d'un traitement en milieu hospitalier ou hors milieu hospitalier organisé ou reconnu par les Communautés.

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption 1/2	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	518,52 EUR	337,04 EUR	518,52 EUR	429,60 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	240,85 EUR	156,56 EUR (1)	290,65 EUR	188,93 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul

Réduction de prestations - Régime général

Interruption 1/2		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque		
	260,32 EUR		182,23 EUR (1)	(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants.		
			215,68 EUR (2)			
			169,21 EUR (3)			
Interruption 1/2		Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net			
	303,71 EUR		212,60 EUR (1)	(2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge.		
			251,63 EUR (2)	(3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière		
			197,42 EUR (3)			
Interruption 1/5		Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque	
	171,37 EUR	111,43 EUR (1)	221,23 EUR	143,80 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants.	
				183,29 EUR (3)	(2) Isolé : travailleur habitant seul.	
					(3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.	
Interruption complète		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque		
	520,65 EUR		467,91 EUR			
Interruption complète		Suspension complète dont la date d'avertissement à l'employeur est située à partir du 01/06/2017				
	Montant brut		Montant Net			
	607,43 EUR		545,90 EUR	-		